



ARTS - CULTURE - SPORT

Initiation à l'aéronautique

Un enseignement périscolaire original

Le Brevet d'initiation aéronautique (BIA), est un examen ouvert à tous les jeunes âgés de 13 ans au moins, qui sanctionne une culture générale dans le domaine aéronautique et spatial (aérodynamique et mécanique du vol, connaissance des aéronefs, météorologie, navigation, sécurité des vols, histoire de l'aéronautique et de l'espace, aéromodélisme). Son niveau est proche de celui nécessaire à l'obtention du brevet de pilote privé, avion ou planeur, avec une plus large ouverture culturelle.

Les comités d'initiation et de recherche aéronautique et spatiale, instances créées dans chaque  académie et placées sous l'autorité des recteurs, sont chargés du développement de cet enseignement et de favoriser les activités offertes.

Au titre des activités proposées et pouvant être pratiquées par les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées un baptême de l'air peut être autorisé sous réserve de veiller tout particulièrement au respect de la sécurité et à la cohérence du projet pédagogique dans lequel s'inscrit cette activité.

Textes réglementaires

-  BOEN n°40 du 11 novembre 1999
- sur le site du  Comité d'initiation et de recherche aéronautique et spatiale (CIRAS) de Créteil

Partenariat

- le  ministère chargé des Transports-direction générale de l'Aviation civile